

9

TRAVAUX DE FOUILLE



Je m'engage totalement à respecter les Règles d'or



Conception, création et réalisation : www.because.fr - Crédit photo : M. Sowinski © TOTAL - mars 2017



IL EST OBLIGATOIRE DE :

- Réaliser des travaux de fouille avec un permis établi à partir des plans du sous-sol
- Appliquer les précautions liées aux espaces confinés si nécessaire
- Baliser la zone de fouille et identifier les ouvrages souterrains



IL EST INTERDIT DE :

- Positionner les engins et la matière extraite à moins d'un mètre de la fouille

